



IMMIGRATION ET RECHERCHE D'EMPLOI QUAND LE STATUT PRIME SUR LES SERVICES DISPONIBLES

Par Brigitte Filiatrault



Diplômée au baccalauréat en développement de carrière à l'UQAM, Brigitte Filiatrault travaille en tant que conseillère en emploi chez MÉMO-Oc depuis mars 2016. Auparavant, elle a œuvré dans le domaine de l'intégration et du maintien en emploi de personnes ayant subi des accidents de la route et du travail ainsi qu'auprès d'individus vivant des difficultés en employabilité. Elle valorise une approche dynamique basée sur l'égalité et le respect de la diversité. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec elle à bfiliatrault@moelleepiniere.com.

Il m'est difficile d'aborder le sujet du handicap et de l'immigration sans souligner une situation de plus en plus récurrente dans notre milieu, celle de nouveaux arrivants demandeurs d'asile qui se voient refuser l'accès aux services d'Emploi-Québec en raison de leur statut d'immigration.

Seulement au cours de l'année 2019, environ dix personnes handicapées demandeurs d'asile ont contacté Moelle épinière et motricité Québec dans le but d'obtenir des services d'aide à la recherche d'emploi ou d'orientation. Comme la plupart de nos participants qui viennent d'immigrer au Québec, ils veulent travailler, mais rencontrent des obstacles supplémentaires liés à un manque de connaissance du marché du travail québécois qui nuisent à leur insertion professionnelle.

En quoi un demandeur d'asile est-il différent d'un nouvel arrivant avec un autre statut? Pourquoi l'un se voit-il refuser des services alors que l'autre peut y avoir accès?

Un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié¹. Lorsqu'une personne demande l'asile au Canada, elle rencontre d'abord un agent qui déterminera si la demande est recevable ou non. Si la demande est recevable, le demandeur d'asile pourra passer à la deuxième étape, celle de présenter sa demande au tribunal de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Cette démarche consiste à faire reconnaître son statut de réfugié au sens de la convention ou de personne à protéger.

Pour recevoir des services d'aide à la recherche d'emploi financés par Emploi-Québec, une personne qui demande l'asile au Canada doit donc absolument attendre d'obtenir l'un de ces deux statuts.

Cependant, entre son arrivée au Canada et la reconnaissance d'un statut officiel, près de 18 mois peuvent s'écouler. Pendant ce temps, le demandeur d'asile peut obtenir son permis de travail qui lui donne le droit légal de travailler au Canada et avoir accès à des services de base, mais ne peut recevoir des services d'aide à la recherche d'emploi auprès d'organismes spécialisés ou être admissible à des subventions dont l'utilité est de faciliter l'intégration au marché du travail. En

somme, il a parfaitement l'autorisation de travailler au Canada, mais n'a pas le droit à des services de soutien supplémentaires pour l'aider à y parvenir.

Pourtant, un réfugié handicapé peut vivre les mêmes défis d'intégration à l'emploi qu'une personne handicapée née au Canada. Ces personnes se retrouvent devant un double, voire un triple défi. Celui de non seulement trouver un emploi qui tient compte des limitations liées au handicap, mais également de faire face aux difficultés d'intégration causées par un manque de connaissance du marché du travail québécois et par l'absence d'évaluation comparative des études effectuées hors Québec. D'autres facteurs peuvent également nuire à l'insertion professionnelle à court et à long terme dont la barrière linguistique et les séquelles psychologiques possibles causées par le contexte d'immigration difficile qui accompagne les demandeurs d'asile. Ces nombreuses raisons devraient justifier l'accessibilité rapide à des services spécialisés de main-d'œuvre et pourtant...

Faire valoir le statut de personne à protéger auprès du tribunal prend énormément de temps. Un temps précieux pendant lequel une personne qui présente des difficultés d'intégration au marché du travail n'a pas accès à des services d'aide à la recherche d'emploi.

Bien des conseillers en employabilité sont sensibilisés à cette situation, car ils reçoivent de plus en plus de demandeurs d'asile motivés et compétents qui requièrent un suivi particulier pour favoriser leur intégration en emploi. Cependant, plusieurs d'entre eux se sentent pris au dépourvu devant le peu de services disponibles pour répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle. Nombreux sont ceux qui perçoivent la nécessité d'offrir des services, mais qui se retrouvent les mains liées devant l'absence d'un statut rendant l'individu admissible aux services financés par Emploi-Québec.

Heureusement, certaines ressources ponctuelles sont accessibles aux demandeurs d'asile, dont les services universels d'accueil, d'information sur le marché du travail et de placement d'Emploi-Québec. Dans tout centre local d'emploi (CLE), une salle multiservice est mise à la disposition de la clientèle. Les demandeurs d'asile peuvent y faire des recherches d'emploi sur des

ordinateurs dont certaines versions sont simplifiées pour faciliter la tâche aux personnes ayant des difficultés avec les outils informatisés. Un téléphone, télécopieur et une imprimante sont aussi mis à la disposition de la clientèle pour faciliter l'envoi de candidatures.

Certains CLE offrent également de l'assistance quelques journées par semaine pour accompagner les individus sur les postes informatiques, procéder à la rédaction d'un curriculum vitae et donner quelques conseils pratiques en recherche d'emploi.

Pour s'assurer de la disponibilité des services, les demandeurs d'asile peuvent contacter leur CLE ou se présenter directement dans la salle multiservice. Ceux qui ignorent où trouver le centre local d'emploi de leur secteur peuvent faire une recherche par code postal à partir du lien suivant : <https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>.

Les enjeux sociaux et internationaux qui nous attendent dans les prochaines décennies pourraient accroître l'affluence des demandes d'asile en sol canadien. En considérant la volonté apparente de ces individus de trouver un emploi et de participer activement à leur société d'accueil, il nous est permis d'espérer qu'une augmentation de la demande pourrait avoir un effet direct sur la disponibilité et la diversité des services offerts en matière de soutien à la recherche d'emploi. Seul l'avenir nous le dira.

1. Amnesty International, «Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile», www.amnesty.fr/focus/droit-asile.